



Département  
de la Haute-Savoie  
Arrondissement d'Annecy

## ↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures 30 min**

**Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – Mme CHAUVETET – M. TRUFFET – Mme BOICHET-PASSICOS – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme CHARVIER – M. COLLOMB – Mme STABLEAUX-VILLERET – M. DEPLANTE – Mme GROS – Mrs PERRUISSET – ABRY – PEIGNON – MENELOT – Mmes MARTINA – PINSON – M. PRICAZ – Mme OLIVER – M. GERBIER – Mmes TERRIER – GALMICHE – AUGUSTIN – DESBIOLLES – M. PETIT – Mme BONANSEA – Mrs MONTEIRO-BRAZ – TURK-SAVIGNY – Mme CHAL.

Absent excusé : M. TAMRI qui a donné pouvoir à M. TRUFFET.

Madame STABLEAUX-VILLERET a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2024-02-01

**Nature : 7. Finances locales – 7.1. Décisions budgétaires**

**Objet : Budget annexe cinéma – Approbation du compte de gestion 2023**

Rapporteur : Mme Edwige LABORIER, Adjointe au Maire

**VU** la remise, par M. le Comptable du service de gestion comptable de Rumilly (SCG) à M. LE MAIRE pour être joint au compte administratif, du compte de gestion 2023 du budget annexe cinéma, conformément aux articles D2343-4 et D2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être assuré que M. Le Comptable du service de gestion comptable de Rumilly a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 du budget annexe cinéma, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures pour l'exercice 2023 ;

**CONSIDERANT QUE** M. le Comptable du service de gestion comptable de Rumilly a normalement géré les fonds du budget annexe Cinéma,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**CONSIDERANT QUE** le compte de gestion 2023 du budget annexe cinéma présenté par M. Le Comptable du service de gestion comptable de Rumilly n'appelle aucune observation et est conforme au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECLARE QUE** le compte de gestion du budget annexe Cinéma dressé, pour l'exercice 2023 par M. le Comptable du service de gestion comptable de Rumilly, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Cinéma se présentant comme suit :

- **En fonctionnement :**
  - Réalisations de 294 543,00 € en recettes.
  - Réalisations de 185 564,30 € en dépenses.
  - Résultat de clôture de l'exercice : 108 978,70 €.
  
- **En investissement :**
  - Réalisations de 154 742,67 € en recettes.
  - Réalisations de 121 440,00 € en dépenses.
  - Report de l'exercice précédent (recettes) : 7 066,64 €
  - Résultat de clôture de l'exercice : 40 369,31 €.

La commission « Ressources » a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 11 mars 2024.

**La Secrétaire de séance,**

**Marie STABLEAUX-VILLERET**

**Le Maire,**

**Christian DULAC**

